

Les amidonniers demandent à figurer sur la liste révisée des entreprises soumises à risque de fuite de carbone

La situation du secteur de l'amidonnerie : des entreprises intensives en énergie soumises à la concurrence internationale qui ont déjà réalisé de gros efforts de réduction de leurs émissions.

- Des entreprises intensives en énergie : les dépenses énergétiques représentent dans ce secteur, selon les années et les produits, 10 à 15% du chiffre d'affaires.
 - Ce sont des entreprises grandes consommatrices d'énergie au sens de la directive communautaire 2003/96/CE du Conseil du 27 octobre 2003.*
 - Ce sont des entreprises gazo-intensives au sens de l'article 1 du décret du 30 octobre 2013.*
 - Ce sont les entreprises dont les dépenses énergétiques seraient majorées par le dispositif « quotas de CO2 » au sens du paragraphe 15a de l'article 10 bis de la directive 2003/87/CE ; la somme des coûts supplémentaires liés aux quotas y dépasse 5% de la valeur ajoutée sur la base d'un prix du quota de 30 euros par tonne.*
- Des entreprises soumises à la concurrence internationale au sens du paragraphe 15b de l'article 10 bis de la directive 2003/87/CE puisque l'intensité des échanges (*) y dépasse le seuil exigé de 10%.
- Des entreprises qui ont déjà réalisé de gros efforts de réduction de leur consommation d'énergie et de leurs émissions. Une étude réalisée par PWC pour le compte du secteur français de l'amidonnerie fait état d'une stabilité des émissions alors que la production a cru de 19% entre 2002 et 2011 et que leur mix-produit a évolué vers plus de produits séchés et élaborés.

Face aux « rumeurs » de forte révision à la baisse du nombre de secteurs, les industries du secteur de l'amidonnerie sollicitent un maintien de la liste actuelle.

Faute de dispositif mondial ou de taxation « carbone » aux frontières, une protection doit pouvoir continuer à être apportée aux entreprises les plus sensibles dans cette transition énergétique, à travers l'accès à une partie de quotas gratuits.

Conclusion :

Les amidonniers se sont engagés et poursuivent leurs efforts pour réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de CO2. Ils alertent néanmoins les pouvoirs publics sur le coût élevé de la transition énergétique engagée, sur le contexte de différentiel significatif d'accès à l'énergie entre les différentes régions du monde et sur le risque de mise en péril d'un secteur considéré comme très porteur dans cette transition. Ils demandent à figurer dans la liste des secteurs exposés aux fuites de carbone.

(*) Intensité des échanges avec les pays tiers = (exportations + importations) / (taille du marché UE + importations)